



À LA UNE BY NEXIALOG

Focus BANQUE



INTRODUCTION

Découvrez la Newsletter Secteur Banque de Nexialog Consulting

Dans cette édition, retrouvez **les dernières avancées réglementaires et financières du secteur bancaire**. Nous vous présentons :

- Le **nouveau cadre structurel non-linéaire de la BCE** pour mieux analyser l'inflation en contexte incertain ;
- **L'initiative européenne VIDA**, moteur de convergence réglementaire et de durabilité ;
- **Les enseignements du rapport 2024 de l'EBA** sur la variabilité des fonds propres ;
- Une **consultation sur les pondérations de risque immobilier**, ouvrant la voie à des ajustements prudentiels ciblés ;
- **Le cadre SBTN**, levier pour intégrer la biodiversité aux stratégies ESG.

Enfin, découvrez deux publications Nexialog sur **la Blue Economy et la gestion du risque de liquidité en situation de dépassement de Gap**.



SOMMAIRE

1

**VERS UNE MEILLEURE
COMPRÉHENSION DES DYNAMIQUES
D'INFLATION : UN NOUVEAU MODÈLE
STRUCTUREL NON-LINÉAIRE PROPOSÉ
PAR LA BCE**

2

**VIDA : UNE OPPORTUNITÉ DE
CONVERGENCE POUR LES ENTREPRISES
EUROPÉENNES ?**

3

**VARIABILITÉ DES FONDS PROPRES EN
EUROPE : PROGRÈS ET DÉFIS SELON LE
RAPPORT DE L'EXERCICE DE
BENCHMARK CRÉDIT DE L'EBA 2024**

4

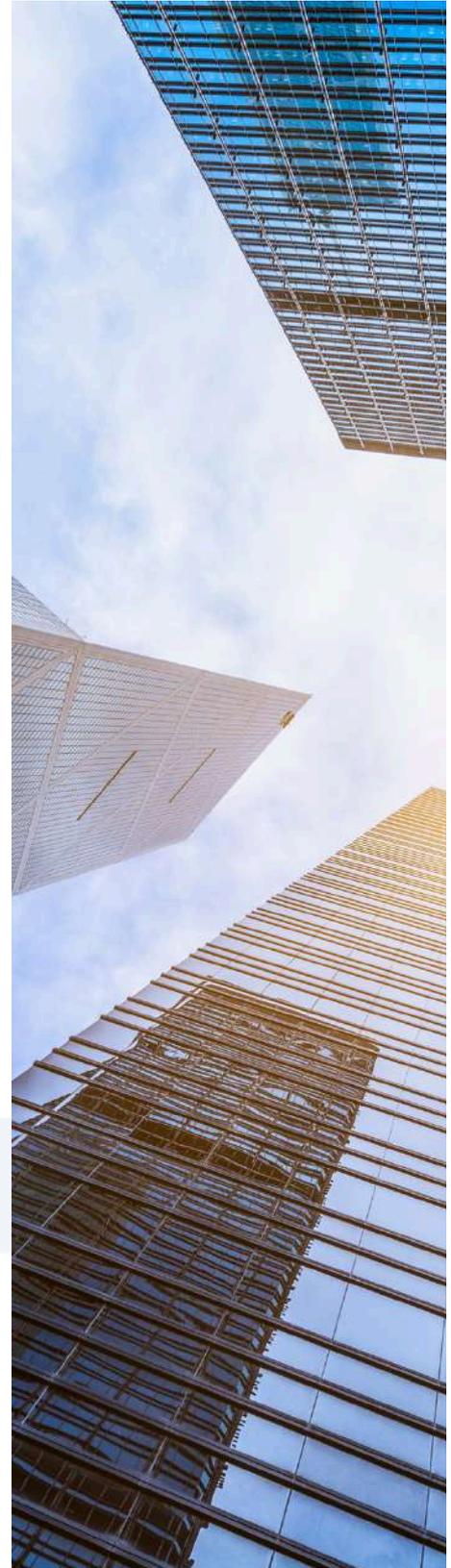
**CONSULTATION DE L'EBA SUR UN
RTS RELATIF AUX FACTEURS
ÉVALUANT L'ADÉQUATION DES
PONDÉRATIONS DE RISQUE
IMMOBILIER**

5

**SBTN : UN LEVIER STRUCTURANT
POUR PILOTER LES IMPACTS
NATURELS DES PORTEFEUILLES**

6

FOCUS NEXIALOG



#Article

**VERS UNE MEILLEURE
COMPRÉHENSION DES
DYNAMIQUES D'INFLATION :
UN NOUVEAU CADRE
STRUCTUREL NON-LINÉAIRE
PROPOSÉ PAR LA BCE**



NEXIALOG
CONSULTING



VERS UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION DES DYNAMIQUES D'INFLATION : UN NOUVEAU MODÈLE STRUCTUREL NON-LINÉAIRE PROPOSÉ PAR LA BCE

Mehdi CHERKAOUI et David TORDJMAN

Source : Bobeica, E., Holton, S., Huber, F. & Martínez Hernández, C. (May 7th 2025) Beware of large shocks ! A non-parametric structural inflation model. ECB Working Paper Series, No.3052. Frankfurt: European Central Bank.

Contexte

La forte volatilité des prix depuis la pandémie de COVID-19 a mis en évidence les limites des modèles traditionnels d'analyse de l'inflation. Malgré l'ajout de nouvelles variables (prix de l'énergie, tensions logistiques, effets de demande différée), nombre de ces modèles peinent à expliquer l'ampleur des épisodes inflationnistes récents. En particulier, ils reposent le plus souvent sur une hypothèse de linéarité : les chocs économiques, quelle que soit leur intensité, sont supposés avoir un impact proportionnel sur l'inflation. Cette hypothèse s'avère de plus en plus contestée à la lumière des évolutions récentes.

Cette réflexion prend un relief particulier dans le contexte géopolitique actuel. Les tensions croissantes en Iran, susceptibles d'entraîner une flambée des prix de l'énergie, illustrent à nouveau l'importance de mieux modéliser l'impact de chocs exogènes majeurs sur l'inflation. Ce type d'événement met en évidence la nécessité d'outils capables de capturer des effets non linéaires, asymétriques et fortement différenciés selon la nature et l'intensité du choc.

Dans ce contexte, un document de travail de la Banque centrale européenne propose une approche alternative, fondée sur un modèle structurel non-linéaire, combinant des techniques d'économétrie classique et de Machine Learning. **L'objectif : mieux capturer la dynamique réelle des chocs, en particulier leur effet différencié selon leur intensité et leur position dans la chaîne de valeur.**

Une approche innovante pour modéliser l'inflation dans un monde de chocs asymétriques

Le modèle développé par la BCE associe un cadre VAR bayésien (Bayesian Vector Autoregression) à des arbres de régression additive BART (Bayesian Additive Regression Trees). Cette combinaison permet d'estimer la réponse de l'inflation à différents types de chocs (énergie, demande, offre globale, offre domestique), tout en s'affranchissant d'hypothèses rigides sur la forme de la non-linéarité.

L'originalité du modèle repose également sur l'utilisation de **contraintes d'identification via des restrictions sur le signe, la magnitude et la nullité de certains effets**, ce qui renforce la robustesse économique des résultats.



Les résultats empiriques sont clairs : les petits chocs n'ont en général qu'un effet limité, voire nul, sur les prix. En revanche, **les chocs de grande ampleur génèrent une réponse inflationniste beaucoup plus marquée**, en particulier lorsqu'ils concernent les prix de l'énergie. Ce phénomène est observé tout au long de la chaîne de formation des prix : les effets sont **plus visibles en amont** (matières premières, coûts de production), puis **s'atténuent progressivement en aval** (prix à la consommation finale).

Un modèle interprétable et applicable à la politique économique

Contrairement à d'autres approches d'apprentissage automatique souvent critiquées pour leur opacité, ce modèle présente l'avantage d'être interprétable. Il permet d'identifier clairement les facteurs économiques expliquant la réponse de l'inflation à un choc donné. Cela renforce son utilité opérationnelle, tant pour les institutions financières que pour les décideurs publics.

Pour les institutions financières, ce type de modèle permet de mieux anticiper les trajectoires de prix face à des événements extrêmes, d'enrichir les exercices de stress tests macroéconomiques, ou encore d'affiner les stratégies de couverture face au risque inflationniste. Il constitue ainsi un outil d'aide à la décision robuste, notamment dans des environnements où les réactions des marchés à certains chocs peuvent être non proportionnelles.

D'un point de vue de politique économique, les implications sont significatives. Le modèle suggère que tous les chocs ne justifient pas une réponse monétaire symétrique. Les chocs de faible intensité peuvent être ignorés, tandis que les chocs majeurs, notamment sur l'énergie, appellent une réponse ciblée et rapide. Cette différenciation permettrait de limiter les interventions excessives et de mieux calibrer les réponses en période de stress.

En synthèse

Ce nouveau cadre structurel développé par la BCE apporte des avancées majeures dans la modélisation de l'inflation :

- Il capture des **effets non-linéaires** en réponse à des chocs de différentes intensités ;
- Il met en évidence une **transmission différenciée selon la position du choc dans la chaîne de valeur** (amont vs aval) ;
- Il est **interprétable**, donc mobilisable pour des décisions économiques concrètes.

À l'heure où les banques centrales font face à une inflation plus instable et moins prévisible, ce type de modèle offre **un outil précieux pour affiner la compréhension des mécanismes inflationnistes**, anticiper les épisodes extrêmes, et calibrer les réponses politiques de manière plus efficace.

#Article

**VIDA : UNE OPPORTUNITÉ
DE CONVERGENCE POUR
LES ENTREPRISES
EUROPÉENNES – ET
LEURS PARTENAIRES
BANCAIRES ?**



NEXIALOG
CONSULTING



VIDA : UNE OPPORTUNITÉ DE CONVERGENCE POUR LES ENTREPRISES EUROPÉENNES – ET LEURS PARTENAIRES BANCAIRES ?

Yahya DOGHMI

Source : Council of the European Union, 2025. Directive (EU) 2025/516 of the Council of 11 March 2025 amending Directive 2006/112/EC on VAT rules for the digital age. Official Journal of the European Union, L 202, 25 March 2025.

Le 2 juin 2025, à l'occasion de la Journée de la Facturation Électronique, les débats autour du cadre réglementaire européen ont confirmé une dynamique de transformation profonde.

La directive **VIDA** (VAT in the Digital Age), adoptée en mars 2025, marque un tournant majeur pour les entreprises opérant à l'échelle de l'Union Européenne. Elle ouvre également une nouvelle phase pour les établissements bancaires, qui devront adapter leurs processus et outils pour accompagner leurs clients corporate dans cette mutation.

Une ambition claire pour 2030

VIDA vise la **généralisation de la facturation électronique structurée** pour toutes les transactions **B2B intracommunautaires** à partir du 1er juillet 2030.

Au-delà d'une simple mise en conformité fiscale, cette directive engage les entreprises dans un projet stratégique de **digitalisation, d'harmonisation des processus et d'amélioration de l'efficacité opérationnelle**.

Les 3 piliers de la réforme

1 - Digital Reporting Requirements (DRR)

Mise en place d'un **e-reporting quasi temps réel** au niveau européen.

2 - Encadrement des plateformes numériques

Renforcement de leur rôle dans **la collecte et la déclaration de la TVA**.

3 - Simplification de l'immatriculation TVA dans l'UE

Extension du **guichet unique OSS/IOSS** pour fluidifier les démarches déclaratives transfrontalières.

Contexte français : un report au service d'une meilleure préparation

En France, l'entrée en vigueur de la réforme de **la facturation électronique B2B** a été initialement **prévue pour juillet 2024**, mais reportée pour garantir un déploiement réussi.



La **loi de finances 2024** a fixé un **nouveau calendrier** :

- **1er septembre 2026** : obligation d'émission pour **les grandes entreprises et ETI**
- **1er septembre 2027** : obligation d'émission pour **les PME et micro-entreprises**
- **1er septembre 2026** : obligation de réception pour **toutes les entreprises**

Ce calendrier est compatible avec les exigences VIDA, et permet aux entreprises françaises de s'aligner progressivement avec les standards européens.

Calendrier des échéances par pays

Pays	E-invoicing domestique obligatoire	VIDA - e-invoicing intra-UE
France	Sept. 2026 (GE/ETI) / Sept. 2027 (PME)	Juil. 2030
Allemagne	Janvier 2027	Juil. 2030
Espagne	Déploiement progressif dès 2025	Juil. 2030
Belgique	Janvier 2026	Juil. 2030

Impacts concrets pour les entreprises... et les banques

- **Fin du PDF** : seules les **factures structurées (norme EN 16931)** seront valides dans l'UE
- **Suppression des DEB/DES** : remplacées par **l'e-reporting harmonisé**
- **Uniformisation des délais d'émission** : 10 jours après le fait générateur

Chiffres clés :

- Une **grande entreprise française** peut traiter **plus de 500 000 factures par an**
- Un **groupe bancaire ou assurantiel** multi-entités peut traiter plus de **5 millions** de factures par an
- L'investissement IT estimé pour un groupe multi-entités : **de 1 à 3 millions d'euros**, selon la maturité SI et le périmètre de déploiement
- **Gain potentiel en automatisation** : réduction de 20 à 40 % des coûts de traitement manuels



Valeur ajoutée pour les groupes bancaires

La facturation électronique ne concerne pas que la fonction finance de l'entreprise – elle impacte l'ensemble des interactions clients-fournisseurs, avec des implications concrètes pour les banques, notamment :

Crédit aux entreprises

Grâce à l'accès quasi **temps réel** à des factures électroniques **structurées** (avec des données fiables, normalisées et horodatées), les établissements peuvent :

- mieux évaluer la **santé financière des entreprises** (par exemple, en analysant les retards de paiement récurrents ou les montants facturés en baisse),
- affiner leur **analyse de solvabilité** en croisant ces données avec les bilans comptables,
- accélérer le traitement des **demandes de financement** (prêts court terme, crédit de trésorerie, affacturage, etc.).

Due diligence fiscale

Lors d'une **entrée en relation** ou d'une **opération de financement** :

- la banque peut vérifier automatiquement la **cohérence des montants de TVA**, les anomalies dans les chaînes de sous-traitance,
- détecter plus tôt les **comportements à risque** (TVA fictive, incohérences déclaratives...),
- renforcer ses dispositifs de **lutte contre la fraude fiscale et le blanchiment**.

Monitoring des clients corporate

L'intégration des **flux de factures** dans les **outils internes** permet :

- de suivre en continu l'**activité réelle des clients** (CA facturé, dépendance à certains fournisseurs...),
- d'automatiser la **détection de signaux faibles** (chute du nombre de factures, hausse inhabituelle des montants, etc.),
- d'alimenter des **alertes internes** ou des **scoring de risque dynamique**, utiles pour le suivi des **encours** ou le **pilotage du portefeuille client**.

Anticiper les risques : la non-conformité n'est pas une option

Ne pas se conformer à temps aux exigences nationales ou européennes peut entraîner :

- **Sanctions fiscales** : amendes pouvant atteindre plusieurs milliers d'euros par facture non conforme
- **Risque d'exclusion des chaînes de paiement**
- **Pertes d'image et de crédibilité** vis-à-vis des clients et partenaires



Recommandations stratégiques pour les groupes bancaires

1. **Sensibiliser les clients corporate multi-pays** à la transformation réglementaire
2. **Intégrer la conformité e-invoicing** dans les dispositifs de KYC/KYB et de gestion des risques
3. **Évaluer les opportunités de monétisation des données structurées** dans le cadre de services avancés (score de solvabilité, ESG, BFR dynamique)
4. **Se positionner en partenaire de transformation** en aidant les clients à piloter cette réforme (via offres de conseil, financement, data-as-a-service...)

Nexialog Consulting vous accompagne

Yahya Doghmi, Manager en transformation de la fonction finance chez Nexialog Consulting, accompagne aujourd'hui de grands groupes dans leurs projets de facturation électronique et de mise en conformité réglementaire.

Notre conviction : VIDA est plus qu'un cadre contraignant. C'est **un levier de transformation stratégique, d'efficacité et de compétitivité**, tant pour les entreprises que pour leurs partenaires financiers.

Nos experts peuvent vous aider à :

- **Définir une trajectoire e-invoicing/DRR** cohérente avec votre organisation
- **Cadrer un programme multi-pays** tenant compte des calendriers locaux
- **Mobiliser vos équipes Finance, IT, Juridique et Métier** autour d'une vision commune
- **Outiller vos dispositifs de suivi et de gouvernance réglementaire**

Vous êtes concerné par les enjeux de facturation électronique et d'accompagnement de vos clients corporate ?

Discutons d'une approche globale, durable et alignée avec vos priorités métier.

CONTACT



Yahya DOGHMI

Manager Transformation Finance

ydoghmi@nexialog.com

#Article

VARIABILITÉ DES FONDS PROPRES EN EUROPE: PROGRÈS ET DÉFIS SELON LE RAPPORT DE L'EXERCICE DE BENCHMARK CRÉDIT DE L'EBA 2024



NEXIALOG
CONSULTING



VARIABILITÉ DES FONDS PROPRES EN EUROPE : PROGRÈS ET DÉFIS SELON LE RAPPORT DE L'EXERCICE DE BENCHMARK CRÉDIT DE L'EBA 2024

Alexandre LALOU

Source : European Banking Authority (EBA), March 2025. EBA Report results from the 2024 Credit Risk Benchmarking Exercise. EBA/REP/2025/13. [pdf]

L'exercice annuel de benchmarking publié par l'Autorité bancaire européenne (EBA) le 13 mars 2025 souligne les avancées dans la réduction des écarts méthodologiques dans l'estimation des exigences en fonds propres selon l'approche IRB (Internal Ratings-Based), sur la période 2015-2024. Ce cadre réglementaire permet aux banques d'utiliser leurs propres estimations internes pour calculer leurs besoins en capital face aux risques de crédit. Toutefois, des écarts importants subsistent dans les méthodologies d'estimation des paramètres. Si les progrès sur les probabilités de défaut (PD) sont indéniables, la variabilité persistante des pertes en cas de défaut (LGD) reste un enjeu majeur. Quelles sont les causes de cette variabilité et comment harmoniser complètement les pratiques ? Le rapport dresse un bilan des progrès et défis sur les principaux indicateurs : PD, LGD, EAD (Exposition en cas de Défaut) et RWA (Actifs pondérés par les risques).

I. Réduction de la variabilité des PD

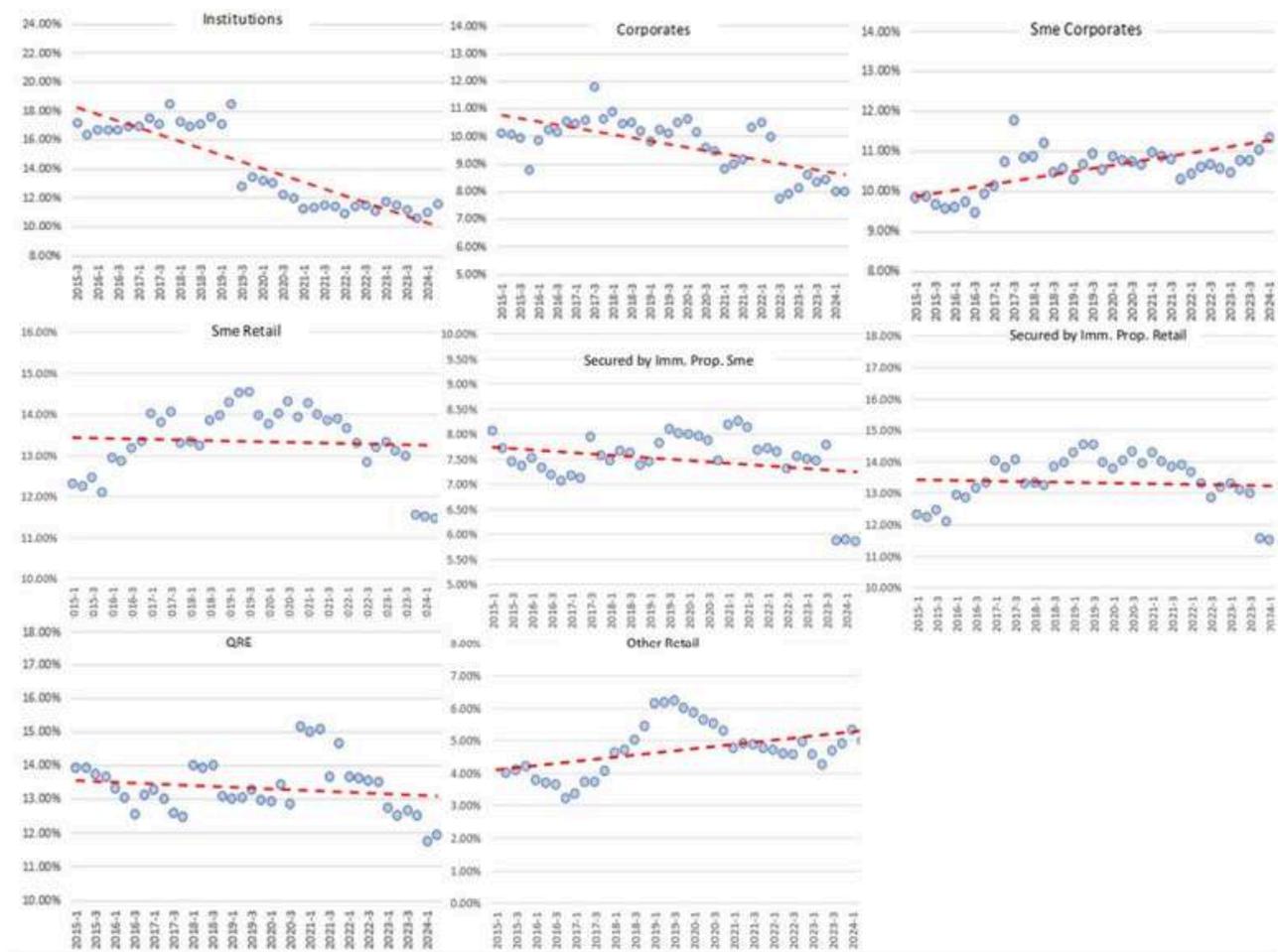
Depuis 2016, l'application du programme IRB de l'EBA a permis une baisse significative des écarts dans l'estimation des PD, notamment sur les portefeuilles Retail (entre 5 et 10 %) et Corporate (environ 5 %). Ces écarts ont été mesurés à travers la réduction des écarts-types des PD observés sur ces portefeuilles. Cette amélioration résulte d'une harmonisation accrue des méthodologies internes grâce au projet TRIM (Targeted Review of Internal Models) de la BCE et aux lignes directrices de l'EBA. Les inspections et recommandations ont standardisé les approches d'évaluation, rendant les PD plus homogènes et fiables, renforçant ainsi la crédibilité des systèmes internes.

La variabilité résultante de la PD s'explique en partie par les différences entre les taux de défaut moyens, mais elle reste largement attribuable aux différences de calibrage, à l'utilisation de marges de prudence (MoC) et aux suppléments prudentiels. Le rapport quantifie que, pour certaines classes d'actifs, jusqu'à 30 % de la variabilité de la PD peut être attribuée aux MoC.



II. Variabilité persistante des LGD

Les tendances en matière de perte en cas de défaut (LGD) restent mitigées, avec une réduction modeste, voire inexistante, de la variabilité. Celle-ci demeure élevée avec des niveaux entre 20-30 % (Corporate) et 30-50 % (Retail). Afin d'illustrer ces tendances et ces défis méthodologiques, le graphique suivant présente l'évolution de la variabilité des LGD sur la période étudiée. Plusieurs causes sont identifiées : des politiques très variables en matière de garanties, des différences entre les systèmes juridiques nationaux sur l'insolvabilité et des marges de prudence appliquées par les banques pour gérer les faiblesses liées à l'estimation des paramètres de risque et susceptibles d'introduire des biais dans leur quantification. Bien qu'indispensables d'un point de vue prudentiel, ces marges amplifient les écarts méthodologiques et limitent la comparabilité directe des fonds propres.



Graphique : Évolution de la variabilité des LGD (écart-type en %) par classe d'actifs entre 2015 et 2024 (Source : Rapport EBA 2024).

Ce graphique, extrait du rapport de benchmarking de l'EBA, montre que la variabilité des LGD est restée relativement constante ou a très légèrement diminué sur la période 2015-2024, notamment pour les classes d'actifs Corporate et Retail. À l'inverse, pour certains portefeuilles tels que les hypothèques et les institutions financières, une légère augmentation des écarts-types est observable sur la période récente.



Cela met en évidence l'impact limité des mesures d'harmonisation sur ces catégories spécifiques, soulignant la nécessité d'une intervention ciblée pour traiter les sources de ces divergences méthodologiques.

III. Réduction des écarts sur les RWA et EAD

Le rapport indique une réduction globale de la variabilité des RWA, liée aux efforts d'harmonisation européens, surtout sur les portefeuilles Retail et Corporate. En revanche, pour les portefeuilles hypothécaires, d'institutions financières et souverains, la variabilité reste supérieure à 20 %. Le resserrement monétaire opéré par la BCE depuis 2022 a entraîné une hausse significative des taux d'intérêt directeurs. Cette politique monétaire restrictive, combiné aux tensions géopolitiques liées notamment à la guerre en Ukraine et à la crise énergétique, accroît considérablement les incertitudes sur la qualité des portefeuilles de crédit. Ce contexte tendu rend toutefois l'harmonisation méthodologique plus complexe, renforçant ainsi l'importance de garantir la fiabilité et la comparabilité des modèles internes.

Par ailleurs, l'EAD sous approche IRB se stabilise autour de 50 %, principalement pour les crédits immobiliers et aux entreprises. Cette stabilité souligne la nécessité d'étendre l'harmonisation méthodologique à davantage de classes d'actifs pour assurer une meilleure couverture des risques, car les écarts constatés représentent une source significative de variation des exigences en fonds propres, impactant directement les coûts de financement des banques et leur capacité à gérer efficacement leur capital.

IV. Recommandations de l'EBA

Pour réduire durablement ces écarts, l'EBA propose de renforcer la transparence sur le calcul des marges de prudence par chaque banque et de favoriser davantage une harmonisation des pratiques de garanties et procédures de recouvrement à l'échelle européenne. Pour cela, il sera essentiel de documenter clairement les hypothèses liées aux MoC et de justifier leur niveau d'application pour faciliter la revue par le régulateur. Les équipes de modélisation devront identifier précisément les faiblesses méthodologiques et les déficiences des données pour améliorer les modèles internes. Enfin, standardiser davantage les processus d'évaluation des garanties et améliorer la documentation des procédures de recouvrement favorisera la diffusion des bonnes pratiques à travers les établissements européens. Ces recommandations, mises en œuvre efficacement, permettront d'accroître la comparabilité des fonds propres requis et de renforcer la résilience du secteur bancaire.

Conclusion

Malgré des avancées importantes sur les PD et les RWA, la persistance des écarts méthodologiques pour les LGD nécessite encore des efforts. La réduction durable de cette variabilité est essentielle, afin de garantir la comparabilité des exigences en fonds propres et la solidité du système financier européen. Ainsi, l'enjeu majeur pour l'EBA sera de transformer ces recommandations en mesures concrètes pour éliminer définitivement ces divergences méthodologiques.

#Article

**CONSULTATION DE L'EBA
SUR UN RTS RELATIF AUX
FACTEURS ÉVALUANT
L'ADÉQUATION DES
PONDÉRATIONS DE RISQUE
IMMOBILIER**



NEXIALOG
CONSULTING



CONSULTATION DE L'EBA SUR UN RTS RELATIF AUX FACTEURS ÉVALUANT L'ADÉQUATION DES PONDÉRATIONS DE RISQUE IMMOBILIER

Fatou DIOP

Source : European Banking Authority (2025). Consultation paper on amending RTS on the assessment of appropriateness of risk weights and minimum LGD values. EBA/CP/2025/06.

L'EBA a lancé le 30 avril dernier, une consultation publique sur son projet de modification des normes techniques d'exécution (RTS) relatif aux types de facteurs à prendre en compte par les autorités nationales concernant les expositions immobilières. Ce RTS évalue **l'adéquation et la pertinence des pondérations de risque préférentielles pour les expositions garanties par des biens immobiliers** dans le cadre de l'approche standard et les conditions d'évaluation **des valeurs minimales de perte en cas de défaut (LGD)** dans le cadre de l'approche fondée sur les notations internes (IRB). Cette révision fait suite à la révision du règlement sur les exigences de fonds propres (CRR 3), qui confère un nouveau mandat à l'EBA. La consultation a été ouverte jusqu'au 30 mai 2025 et le rapport final de ce RTS sera disponible avant le 10 janvier 2026.

Des références juridiques mises à jour et des types de facteurs inchangés

L'EBA a procédé à une évaluation des modifications apportées par le CRR 3 concernant les expositions immobilières dans le cadre de l'approche standard du risque de crédit. L'examen conclut que, si le **CRR3 introduit une sensibilité accrue au risque** et de nouveaux traitements pour certaines expositions, **ces modifications n'ont pas d'incidence significative sur les types de facteurs décrits dans les RTS existants**. Par conséquent, le projet de RTS conserve les facteurs précédemment établis, mais aligne les références juridiques sur le cadre révisé du CRR 3. Cela comprend la mise à jour de la terminologie « valeurs minimales de LGD » au niveau du portefeuille en « valeurs plancher de LGD » au niveau de chaque exposition et l'ajustement des articles concernés afin de refléter la structure révisée du CRR3.



Des méthodologies d'estimation de LGD inchangées

Les éléments clés restent inchangés, tels que les méthodologies d'évaluation des pertes historiques (basées sur les données de l'article 430 bis du CRR) et les prévisions prospectives, qui comprennent les indicateurs macroéconomiques, la volatilité du marché immobilier et les spécificités nationales. Pour **l'approche IRB**, les conditions prises en compte comprennent la dynamique de l'offre et de la demande, les influences sur l'évaluation des garanties, les mesures macroprudentielles et l'analyse comparative entre établissements ou juridictions.

Le document confirme également que les nouveaux éléments du CRR3, tels que le traitement des expositions sur des biens immobiliers générateurs de revenus, les expositions liées à l'acquisition et à la construction de terrains (ADC) et les nouvelles méthodes de calibrage, ne relèvent pas du champ d'application des articles 125 et 126 et ne nécessitent donc pas de modifications des RTS.

En somme, ce RTS permet d'ajuster les 2 RTS initialement publiées sur les expositions immobilières en prenant en compte les modifications introduites avec le CRR 3. Après examen, ces changements restent limités et ne concernent que des mises à jour de références juridiques. Les types de facteurs et les méthodologies d'estimation des LGD restent inchangés.

#Article

SBTN :
UN LEVIER STRUCTURANT
POUR PILOTER LES IMPACTS
NATURELS DES
PORTEFEUILLES



NEXIALOG
CONSULTING



SBTN : UN LEVIER STRUCTURANT POUR PILOTER LES IMPACTS NATURELS DES PORTEFEUILLES

Loïc MARCADET et Pauline RICHE

Source : Science Based Targets Network (2024). STBN Validation Requirements and Recommendations for science-based targets for nature, Version 1.1. July 2024.

Alors que les exigences réglementaires en matière ESG évoluent rapidement, la question de la biodiversité s'impose progressivement aux institutions financières. Pourtant, peu d'entre elles ont aujourd'hui structuré une démarche concrète pour prendre en compte leurs impacts sur la nature. Le cadre volontaire du Science Based Targets Network (SBTN) propose une méthode claire pour fixer des objectifs environnementaux couvrant l'eau, les sols, les écosystèmes terrestres et marins. Issu de la même dynamique que le SBTi sur le climat, il invite les acteurs économiques à repenser leurs interactions avec les écosystèmes.

Mais comment ce cadre peut-il être mobilisé par les banques ? Quels sont les freins, les leviers et les premières pistes d'intégration dans les stratégies de financement et d'investissement ?

Un cadre structuré pour aligner les stratégies sur les limites planétaires

Créé en 2019, le SBTN élargit les approches du Science Based Targets initiative (SBTi), en intégrant la biodiversité, les ressources en eau, les terres et les océans. L'objectif : aider les entreprises à se fixer des objectifs environnementaux scientifiques, alignés sur les limites planétaires et les dynamiques écologiques locales.

En juillet 2024, le Science Based Targets Network a publié la version 1.1 de ses exigences de validation ("SBTN Validation Requirements and Recommendations for science-based targets for nature").

Cette version précise les critères à respecter pour formuler des objectifs environnementaux crédibles, en introduisant notamment :

- Des attentes minimales sur la transparence des méthodes.
- La possibilité, pour les institutions exposées de manière indirecte, de fixer des objectifs environnementaux en s'appuyant sur des référentiels sectoriels ou des zones géographiques à fort enjeu.
- Des clarifications sur la manière de relier les zones d'impact prioritaires identifiées par l'analyse (activités, localisations) aux objectifs à formuler et aux obligations de suivi et de transparence.



Le cadre repose sur un processus en cinq étapes :

- **Évaluer** les impacts et dépendances à la nature (ex. : pression sur l'eau, usage des terres).
- **Prioriser** les activités et localisations critiques.
- **Mesurer, fixer, et divulguer** des objectifs alignés sur les seuils écologiques.
- **Agir** via des leviers structurants (éviter, réduire, restaurer, régénérer, transformer).
- **Suivre** les progrès grâce à des indicateurs partagés et audités.

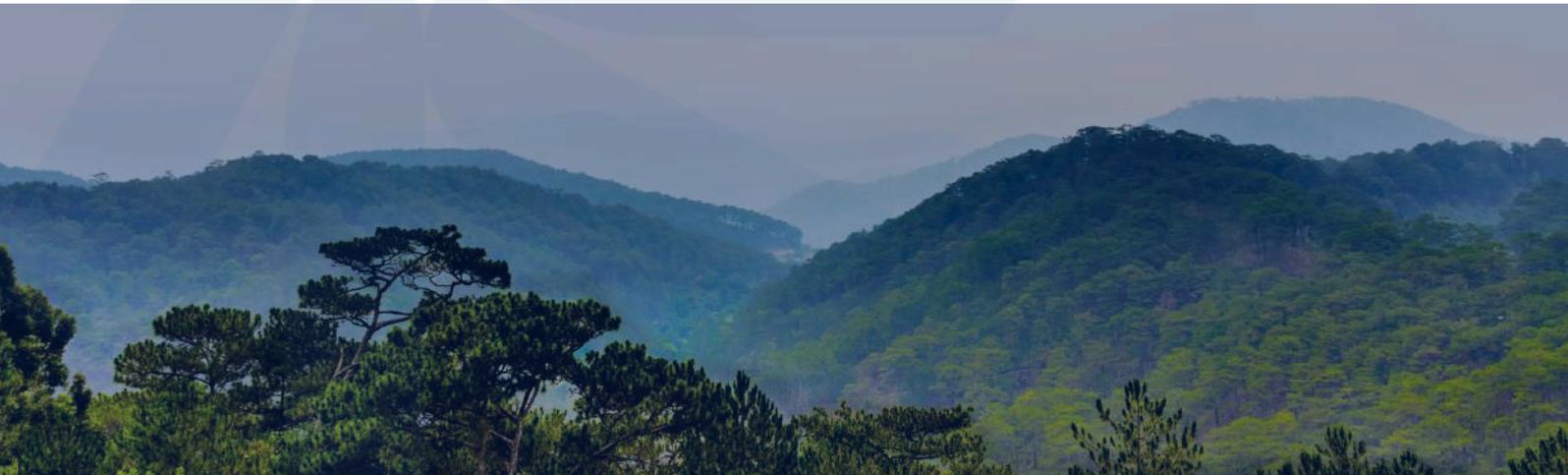
Une méthodologie encore peu adoptée par les institutions financières

À ce jour, seuls trois groupes ont communiqué des objectifs validés dans le cadre du SBTN. Si plusieurs grandes entreprises ont mené des analyses, les banques restent absentes du programme pilote.

Ce faible engagement s'explique par plusieurs freins :

- La difficulté à géolocaliser les expositions indirectes des portefeuilles.
- La difficulté d'accéder à des données fiables sur les chaînes de valeur.
- Un environnement réglementaire encore en cours de structuration (CSRD, Taxonomie...).

Et pourtant, les institutions financières ont tout à gagner. La BCE et l'EBA appellent désormais les banques à évaluer et à gérer leurs expositions aux risques liés à la nature, sans qu'un cadre opérationnel stabilisé ne soit encore disponible. Le SBTN peut contribuer à structurer cette démarche.





Des indicateurs pour piloter les enjeux environnementaux

Le SBTN repose sur des sources transparentes et accessibles, comme Global Forest Watch ou Natural Lands Map, et propose des indicateurs adaptés à la mesure des pressions sur la nature :

- **Étendue des écosystèmes:** évaluation des changements d'usage des sols, forêts, bassins versants.
- **Fonctionnement des écosystèmes:** mesure de la capacité des milieux à fournir des services (pollinisation, filtration de l'eau...).
- **Quantité et qualité de l'eau douce:** suivi des prélèvements et niveaux de pollution.
- **Conversion des terres:** quantification des impacts liés à la déforestation ou à l'artificialisation.
- **Indicateur STAR** (Species Threat Abatement and Restoration) : outil d'évaluation par actif ou géographie, intégrant les possibilités de restauration.

La version 1.1 du SBTN vient renforcer la fiabilité de ces indicateurs, en définissant les modalités de suivi attendues pour un reporting transparent, et en recommandant l'utilisation combinée de sources publiques, spatialisées et auditées.

Le SBTN se distingue par une méthodologie publique et évolutive, des sources de données ouvertes et une approche multidimensionnelle, croisant biodiversité, eau et fonctionnement écologique, pour une lecture plus fine des impacts et leviers d'action.

Pour les banques, ces indicateurs peuvent être intégrés dans les scorecards ESG internes, notamment sur les financements à impact ou les politiques d'engagement actionnarial.



Des outils complémentaires pour structurer une trajectoire nature

Les institutions financières peuvent croiser les indicateurs du SBTN avec d'autres cadres opérationnels :

- **ENCORE** : outil d'analyse qui permet d'évaluer les dépendances des secteurs économiques aux services écosystémiques et leurs impacts sur la biodiversité, selon cinq niveaux d'importance. Il prend en compte les interactions entre les activités humaines et les composantes du capital naturel, en intégrant des chaînes de valeur sectorielles et un module d'analyse de portefeuille basé sur la métrique STAR.
- **Biodiversity Risk Filter** (WWF) : le WWF Risk Filter est un outil public d'évaluation des risques physiques, réglementaires et réputationnels liés à la biodiversité et à l'eau. Il permet d'analyser ces risques à l'échelle d'une entreprise, d'un portefeuille, d'un secteur ou d'un pays, en tenant compte de la chaîne de valeur et de la localisation des actifs. La plateforme repose sur trois modules : l'identification des impacts et dépendances sectorielles, des atlas de biodiversité, et une évaluation des risques site-spécifiques. Les indicateurs, issus de sources académiques et de partenariats comme IBAT ou RepRisk, sont convertis en scores harmonisés par région.
- **TNFD LEAP** : le cadre TNFD LEAP (Locate, Evaluate, Assess, Prepare) guide les entreprises et institutions financières dans l'analyse de leurs risques et opportunités liés à la nature. Il repose sur quatre étapes : localiser les interfaces avec la nature, évaluer les dépendances et impacts, analyser les risques et opportunités financiers, puis préparer la réponse stratégique. LEAP intègre la double matérialité et s'appuie sur des données spatialisées, des scénarios et des métriques sectorielles pour structurer une prise de décision alignée avec les enjeux de biodiversité.

Cette combinaison permet aux institutions financières de bâtir une stratégie biodiversité cohérente avec leurs engagements climat, en lien avec leurs expositions sectorielles et géographiques.

Compte tenu de la complexité des enjeux biodiversité, ces cadres proposent des méthodologies souvent compatibles, s'appuyant sur des sources de données et indicateurs communs afin de faciliter les analyses effectuées par les acteurs financiers. Notamment, la classification des risques de la WWF est alignée avec les standards TNFD, et l'outil ENCORE est conçu pour effectuer l'étape "Evaluer" du cadre LEAP avec une précision suffisante. Cette synergie permet aux institutions financières de bâtir une stratégie biodiversité cohérente avec leurs engagements climat, en lien avec leurs expositions sectorielles et géographiques, et de se conformer à ces différents cadres grâce avec un effort limité.



Quelles perspectives pour les banques ?

Le cadre SBTN continue d'évoluer, des cibles pour les écosystèmes marins ont récemment été publiées, un nouveau protocole pour les milieux terrestres est en cours de consultation, et des lignes directrices complémentaires sont attendues sur la gouvernance et le suivi.

Dans ce contexte, les banques peuvent d'ores et déjà activer plusieurs leviers d'appropriation :

- Lancer un portefeuille d'expérimentation aligné sur le SBTN sur des domaines d'activité ou régions identifiées comme prioritaires.
- Tester les outils STAR et Global Forest Watch sur des territoires soumis à une forte pression environnementale.
- Préparer les équipes risques ESG et data à intégrer des indicateurs « nature » dans leurs outils d'analyse.
- Contribuer aux groupes de travail sectoriels du SBTN ou à ceux liés à la TNFD, pour co-construire les prochaines méthodologies.

Ces démarches doivent cependant composer avec deux défis majeurs :

- L'accès aux données: traçabilité complexe des chaînes de valeur, manque de granularité spatiale, dépendance à des fournisseurs de données peu transparents.
- Des capacités internes limitées: en l'absence d'outils de modélisation adaptés, la mesure fine des impacts biodiversité reste difficile à internaliser.

Dans un contexte où les dimensions nature et biodiversité restent peu structurées dans les stratégies ESG bancaires, le cadre SBTN apporte des repères concrets et opérationnels pour renforcer l'analyse des impacts environnementaux. Il permet de passer d'une logique de conformité à une approche plus stratégique et proactive, comparable à celle développée autour du climat.

Pour les institutions financières, s'approprier le SBTN, même de façon progressive, revient à anticiper les évolutions réglementaires, à améliorer la qualité du dialogue avec les parties prenantes, et à construire des trajectoires environnementales plus complètes. Une démarche indispensable pour répondre aux exigences de durabilité, tout en renforçant la maîtrise des risques à long terme.

La publication du cadre de validation en juillet 2024 marque un tournant : elle rend le cadre SBTN pleinement mobilisable par les institutions financières. Grâce à des critères plus précis, des attentes de transparence mieux définies et des liens renforcés avec les approches sectorielles existantes, le SBTN devient un outil concret pour structurer une trajectoire biodiversité. Comparable à ce que le SBTi a été pour le climat, il permet d'initier une dynamique d'alignement mesurable, progressive, et mieux articulée aux enjeux business.

#Focus Nexialog

**PLONGEZ DANS LES AVANCÉES
RÉCENTES**



NEXIALOG
CONSULTING



FOCUS NEXIALOG

Nos dernières avancées

Explorez l'innovation avec Nexialog Consulting !

Au sein de notre pôle R&D, nous mettons en lumière les recherches et analyses les plus avancées du secteur bancaire. Nos publications vous offrent une perspective unique sur les défis à venir, qu'il s'agisse de réglementation, de gestion des risques ou de tendances technologiques. Ces travaux approfondis sont conçus pour vous aider à anticiper l'avenir et prendre des décisions éclairées dans un environnement en constante évolution.

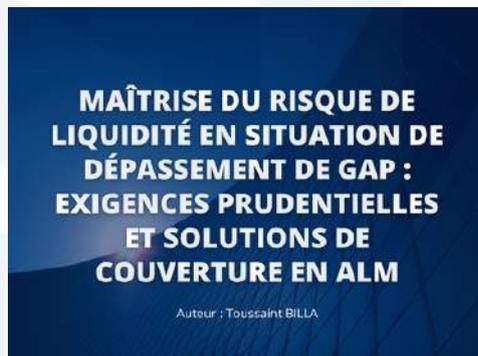


BENCHMARK BLUE ECONOMY

AUTEURS : Morgane IOFRIDA, Luc VERMOT-GAUCHY

Découvrez notre benchmark exclusif des fonds Blue Economy : une analyse comparative de 8 stratégies d'investissement dédiées à la préservation de l'océan et au financement d'une croissance bleue durable.

EN SAVOIR PLUS



MAÎTRISE DU RISQUE DE LIQUIDITÉ EN SITUATION DE DÉPASSEMENT DE GAP : EXIGENCES PRUDENTIELLES ET SOLUTIONS DE COUVERTURE EN ALM

AUTEUR : Toussaint BILLA

Dans un contexte de régulation renforcée, cet article explore les enjeux liés au dépassement de Gap en gestion actif-passif (ALM) et présente les leviers de couverture mobilisables pour sécuriser la liquidité des établissements bancaires.

EN SAVOIR PLUS



NOUS CONTACTER

Suivez-nous sur nos réseaux sociaux et explorez
nos analyses exclusives sur notre site web !



Stéphane GARNIK

Associé Secteur BANKING

 +33 (0)6 14 82 63 19

 sgarnik@nexialog.com



Christelle BONDOUX

Associée – Commerce,
Recrutement, Marketing

 +33 (0)6 99 30 42 49

 cbondoux@nexialog.com



Antoine BAUMGARTEN

Responsable de Comptes Banking

 +33 (0)6 07 18 87 69

 abaumgarten@nexialog.com



Fatou DIOP

Manager Risk Model

 +33 (0)7 83 74 92 51

 fdiop@nexialog.com